



communiqué

Date

Le 18 juillet 1989

N^o 169

Pour publication

LES MINISTRES DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE S'OPPOSENT À LA DÉCISION AMÉRICAINE CONCERNANT LES SUBVENTIONS SUR LE PORC

Les ministres du Commerce extérieur et de l'Agriculture, MM. John C. Crosbie et Don Mazankowski, ont déclaré aujourd'hui s'opposer à la décision finale prise par le Département américain du Commerce sur les subventions aux exportations canadiennes de porc frais, réfrigéré ou congelé. Le droit compensateur a été fixé à 3,6 cents la livre, soit une légère augmentation par rapport au taux initial de 3,5 cents la livre annoncé en mai.

"Les États-Unis ont pris une mauvaise décision", ont déclaré les ministres. D'ajouter le ministre Mazankowski : "Les États-Unis présument, à tort, que l'assurance-revenu dont jouissent les agriculteurs qui élèvent des porcs s'étend automatiquement et entièrement aux producteurs de porc. En outre, je ne suis pas du tout d'accord avec les arguments des États-Unis, selon lesquels le Plan national tripartite de stabilisation des prix du porc constitue une subvention donnant matière à compensation." Le ministre Crosbie a indiqué que "le gouvernement entend soumettre ces questions au règlement des différends prévu au chapitre 19 de l'ALE"; il a ajouté : "j'ai parlé aujourd'hui au Secrétaire au Commerce, M. Mosbacher, et à la représentante au commerce des États-Unis, Mme Hills, pour leur faire connaître nos intentions de bien faire valoir notre point de vue sur cette question".

Les ministres ont souligné que les droits compensateurs définitifs ne s'appliqueraient que si la Commission du commerce international des États-Unis en vient à la conclusion que les exportations canadiennes de porc nuisent à l'industrie américaine. L'on s'attend à ce que cette décision soit prise à la fin du mois d'août.

.../2